

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Août

Elections législatives du 20 août

Candidats

1^{re} Circonscription de Cahors

LÉON TALOU, républicain.

MUNIN-BOURDIN, rallié.

JEAN BESSIÈRES, socialiste.

2^e Circonscription

D^r EMILE REY, républicain.

ARTHUR DE VALON, réactionnaire.

GOURDON

JULES MANY, républicain.

ALBERT LACHIEZE, républicain.

J.-A COCULA, radical.

FIGEAC

DELPON, républicain.

LOUIS VIVAL, radical.

Marquis DE LENTILLAC réactionnaire.

D^r LACAMBRE, socialiste.

LA BOURGEOISIE LIBÉRALE

Nous avons souvent déploré l'indifférence et l'apathie que témoignent, à l'égard des questions politiques, ceux qui pourraient le plus efficacement, par leur situation sociale, leurs capacités et leurs aspirations raisonnables, contribuer à la bonne gestion des affaires publiques. Autant les classes moyennes, comme l'histoire en fait preuve, poursuivent avec ténacité, sous les régimes oppressifs, le gouvernement libéral qu'elles rêvent, autant, lorsqu'elles voient ce gouvernement réalisé, elles paraissent sinon s'en désintéresser, du moins l'abandonner à lui-même et le laisser se débrouiller comme il peut au milieu des difficultés du pouvoir. Dans une brochure intitulée : *Appel à la bourgeoisie libérale*, M. Edouard Cohen s'élève avec beaucoup de force et de talent contre cette coupable inertie. Il en indique les causes, qui sont, dit-il, matérielles et morales. D'une part, les hommes des classes moyennes, ayant à s'occuper de très gros intérêts privés, s'y consacrent de préférence et ne songent plus que par occasion à ceux de l'Etat.

D'autre part, se lancer dans la mêlée des partis, c'est s'exposer non-seulement à des polémiques théoriques, mais, étant données les mœurs du jour, à de violentes attaques personnelles, à des injures et à des calomnies dont la boue risque de jaillir jusque sur les êtres que l'on chérit le plus. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que l'on hésite, à ce que l'on écoute les conseils de prudence donnés au foyer domestique par des voix amies et inquiètes ? Et voilà pourquoi, dit M. Cohen, « tant de gens de valeur et de mérite, qui pourraient jouer un rôle important dans les affaires de l'Etat, se tiennent à l'écart et abandonnent la place à des politiciens qui ne cherchent qu'à pêcher en eau trouble et à des déclassés besogneux

qui font bon marché du mandat qu'on leur confie. »

C'est à triompher de ces appréhensions, à relever et à exciter les courages civiques que s'emploie le jeune auteur, et si l'on peut ne pas accepter quelques-unes de ses vues, notamment en ce qui touche aux réformes économiques et financières, on ne saurait trop louer l'accent convaincu et l'inspiration généreuse de son livre.

Il a bien soin d'expliquer, dès le début, que le mot de « bourgeoisie » ne comporte, dans une démocratie comme la nôtre, aucune idée de caste ou de privilèges. Nul ne songe à reconstituer le Tiers-Etat. Il a disparu avec les deux ordres de l'ancien régime, la noblesse et le clergé ; il est aussi absurde de parler de la « classe des bourgeois » que de la « classe des prolétaires ». Si les socialistes ont imaginé le « quatrième Etat », c'est afin de faire croire qu'il reste encore des inégalités politiques à niveler.

Or, ce n'est là, déclare M. Cohen, « qu'un sophisme et qu'un mensonge ». On doit féliciter l'auteur d'avoir insisté sur ce point. Il semble, en effet, que nous assistions, depuis quelques années, à un dangereux retour de l'esprit corporatif. On cherche de nouveau à délimiter des groupes sociaux et à les isoler les uns des autres. D'un côté, les socialistes chrétiens travaillent à la reconstitution des corps de métiers du moyen-âge ; de l'autre, les meneurs des Bourses du travail voudraient créer des syndicats obligatoires et oppressifs et ne cessent de prêcher les « luttes de classes ». A ceux-ci et à ceux-là les vrais libéraux doivent opposer les principes égalitaires de 1789 : depuis la Révolution il n'y a plus en ce pays de cadres fermés, de hiérarchies artificielles, il n'y a, il ne peut y avoir que des citoyens.

Mais si la bourgeoisie n'est aujourd'hui, suivant l'expression de M. Cohen, « qu'un fait social, plus personnel que collectif, qui n'attribue aucune supériorité » ; s'il est impossible de dire où elle commence et où elle finit, et s'il se produit un éternel va-et-vient, les uns montant pendant que les autres descendent, il n'en est pas moins vrai que certains se trouvent placés par leur position matérielle et morale dans la moyenne sociale et qu'ils constituent « une élite dans l'ensemble de la nation. »

Ces citoyens, l'auteur du livre les exhorte à avoir pleinement conscience de tous leurs droits, de tous leurs devoirs politiques et sociaux, afin de revendiquer les uns et d'accomplir les autres au profit des idées de liberté, de justice et de progrès rationnel. Visant spécialement les élections générales qui vont avoir lieu, il adjure tous les esprits pondérés, également dévoués à la cause de la démocratie et à la cause de l'ordre, de multiplier leurs efforts pour envoyer à la Chambre future une véritable majorité de gouvernement.

« Tant qu'on ne parviendra pas, dit-il, à rejeter aux extrémités, dans leur intransigeance irréductible, les partis de renversement qui, à droite, menacent la République, et qui, à gauche, menacent la société ; tant qu'on n'aura pas fortement organisé, au centre, deux grands partis de gouvernement, les conservateurs républicains et les républicains progressistes, également aptes et toujours prêts à prendre le pouvoir, suivant les variations de la majorité dans le Parlement et le pays, le régime parlementaire manquera chez nous de la pondération

qui en est l'essence. On aura le mot ; on n'aura pas la chose. »

M Edouard Cohen reconnaît, d'ailleurs, que l'unique moyen de rendre possible cet idéal, c'est de faire les élections dans une complète, une absolue lumière. Les grands partis qui aspirent à la direction de la chose publique ont le devoir « d'affirmer sans réserve leur doctrine et de dire au suffrage universel de les juger afin que chacun puisse se compter et savoir exactement le nombre et la valeur de ses troupes ». C'est là une obligation que nous ne cessons de rappeler ici même. Nous sommes donc heureux, dit le *Temps*, de nous associer à l'éloquent « appel » de notre jeune confrère, et nous souhaitons, pour l'avenir de la République et du parti modéré, qu'il soit partout entendu.

On sait très bien, dans le Lot, quels sont les candidats qui représentent ces idées républicaines libérales ; c'est donc sur leurs noms que les suffrages doivent résolument se porter.

J. QUERCYTAÏN.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

BULLETIN ÉLECTORAL

PROCLAMATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous reproduisons la proclamation suivante que le conseil municipal adresse aux électeurs cadurciens :

Aux Electeurs de la ville de Cahors
Chers Concitoyens,

Depuis vingt-cinq ans notre vieille cité a été l'avant-garde et l'exemple du parti républicain dans cet arrondissement trop longtemps considéré comme l'une des plus imprenables citadelles du bonapartisme.

Grâce à votre sagesse, à votre énergie soutenue, à la forte discipline que vous avez fidèlement observée dans toutes les circonstances difficiles, après vingt ans d'efforts la citadelle était prise.

Le 22 septembre 1889, la première circonscription de Cahors envoyait, avec 1,500 voix de majorité, votre premier représentant républicain à la Chambre des députés.

Citoyens, cette inoubliable victoire fut surtout votre œuvre, car vous aviez apporté un candidat républicain plus de 2,000 suffrages !

Le parti bonapartiste, frappé à la tête, dans un homme qui portait avec honneur un nom illustre, était abattu. Il replia son drapeau et s'effaça. La République continua, dans les élections cantonales et municipales, la série de ses triomphes.

Le succès du candidat de la République au 20 août est certain ; mais, pour ôter toute espérance aux réactions, il le faut éblouir, et voilà pourquoi nous nous permettons de vous adresser un chaleureux appel.

Les éternels adversaires du parti républicain, sous la conduite de l'un des plus militants parmi leurs chefs de file, rouvrent le feu contre les hommes avec lesquels vous avez l'habitude de marcher et de vaincre.

Détrompés de leurs espérances de restauration monarchique, ils ont cru qu'il leur suffisait de colorer de pourpre républicaine le drapeau flétri de l'Empire pour faire brèche dans nos rangs et s'emparer de la République.

Citoyens, le passé des hommes politiques est la mesure de leur conduite et le commentaire de leurs promesses. Et il n'appartient à personne de l'effacer.

L'acceptation partielle des réformes républicaines, que personne en France n'ose plus discuter, ne constitue pas un programme républicain.

Elle n'est pas une garantie de dévouement à la République.

Le dévouement ne se prouve que par les actes. C'est à l'épreuve que le peuple reconnaît les siens.

Electeurs,

Vis-à-vis d'un adversaire qui ne vous offre d'autre gage qu'une parole, le député sortant se présente à votre jugement avec un long passé à la cause républicaine, dont il a été dans ce pays, sous l'Empire même, l'un des premiers et des plus actifs représentants.

Vous acclamerez, en foule, dimanche prochain, le nom du citoyen Léon Talou, qui n'a cessé de mériter, dans l'exercice de son mandat, la confiance que vous lui avez si largement accordée il y a quatre ans.

Vive la République !

(Suivent les signatures de vingt-six conseillers municipaux.)

PROFESSION DE FOI DE M. BOURDIN

Mes chers compatriotes,

Ce n'est pas, à proprement parler, une profession de foi que je vous adresse. Au cours de cette rapide campagne, j'ai eu si souvent l'occasion de vous dire publiquement mon sentiment sur la situation actuelle, qu'il ne me reste plus qu'à résumer nos impressions réciproques.

Et tout d'abord, laissez-moi vous donner mon remerciement ému pour l'accueil affectueux que j'ai reçu partout.

Vous avez approuvé mon langage, mes déclarations. Le scrutin du 20 août couronnera l'œuvre à laquelle je me suis attaché.

Aux injures et aux outrages de mes adversaires j'ai opposé le calme et la dignité qui conviennent à une consultation populaire.

J'ai dit bien haut que l'apaisement devait se faire ; qu'à un système de promesses et de menaces devait succéder une ère d'indépendance et de solidarité.

Vous m'avez applaudi, vous tous que n'aveuglent pas la passion ou les intérêts.

Je vous ai dit que le premier gage d'apaisement était de mettre désormais hors de discussion la République, sous la réserve de révision de ses lois constitutionnelles ; que les gouvernements ne valent que par les hommes qui les dirigent.

Vous m'avez répondu par des acclamations.

Je vous ai dit que, fils de mes œuvres, connaissant le prix du travail, j'appartenais tout entier à ceux qui, comme moi, ont dû se plier sous les nécessités de la vie.

Vous m'avez répondu que, dans une société démocratique, le travail était un titre dont on pouvait se prévaloir devant les électeurs.

Je vous ai dit que l'agriculture souffrait, que les lourdes charges qui pesaient sur elle, s'ajoutant à la crise prolongée que nous traversons, imposaient au législateur le devoir de lui venir en aide par la réforme ou la suppression d'impôts trop onéreux ou trop injustes.

Je vous ai dit qu'il était des mesures qu'une sage économie dans le budget rendrait réalisables. Au premier rang de ces mesures j'ai placé la création de caisses de retraites pour les invalides du travail et l'organisation de banques agricoles.

Vous m'avez répondu que vous en aviez assez de ces programmes retentissants qui, à la veille des scrutins, ont essayé de surprendre vos suffrages et que vous vouliez voir aboutir enfin vos légitimes revendications.

Je vous ai dit que de grandes et graves questions se posaient dans l'intérêt des masses ouvrières des villes et des campagnes, et qu'il fallait, sans plus tarder, en aborder l'examen et en poursuivre les équitables solutions.

Vous m'avez répondu que, pour cette œuvre de justice sociale, vous aviez confiance en mon honnêteté.

Je vous ai dit que j'aimais passionnément la liberté, qu'elle avait été l'inspiratrice de toute ma vie, et qu'ayant souffert, j'avais juré de ne jamais faire souffrir.

Vous m'avez répondu : nous vous croyons, car vos adversaires eux-mêmes vous avaient présenté à nous comme un libéral, un indépendant, un philanthrope et un homme loyal.

Je vous ai dit que j'allais au combat avec la belle devise : *Liberté* pour tous, *Egalité* devant la justice sociale, *Fraternité* dans le rapproche-

ment indissoluble de nos âmes et de nos volontés.
Vous m'avez répondu que vos votes concluraient le pacte qui doit nous lier.
Et à ce pacte, devant la démocratie, je jure de rester fidèle.

MUNIN-BOURDIN,
Bâtonnier de l'ordre des avocats.

M. MANY
ET LE CRÉDIT POPULAIRE

Depuis plusieurs années le gouvernement se préoccupe à juste titre de l'organisation du crédit populaire; l'étude de cette importante question a été confiée au conseil supérieur du travail, auprès duquel M. Many remplit les fonctions de secrétaire avec un dévouement et un talent véritablement remarquables.

Désigné par la commission permanente de ce conseil pour présenter, en son nom, le *Rapport sur l'organisation du Crédit populaire*, M. Many vient de s'acquitter de sa tâche d'une façon réellement supérieure. Le travail qu'il a fait à cette occasion est un monument d'érudition et de science économiques en même temps qu'un chef-d'œuvre sous le rapport de la forme. Il serait trop long de l'analyser, aussi voulons-nous nous borner à indiquer l'idée générale qui y préside et les conclusions qui en sont déduites par M. Many.

Cette idée est pour ainsi dire concentrée dans le chapitre 3: *But et utilité du crédit populaire*. Après avoir rappelé le rôle du travail et du capital dans le phénomène de la production, M. Many s'exprime ainsi: « Le travailleur est réduit à tâcher d'acquiescer, par sa prévoyance, de quoi se rendre possesseur d'une partie du capital.... Par quel moyen l'ouvrier isolé ou groupé se procurera-t-il le capital? Par le crédit, qui multiplie la richesse!... » Dans une savante discussion, l'auteur examine les divers projets du crédit populaire, les projets de loi s'y rattachant, et s'arrête sur des conclusions générales dont voici les principales:

L'Etat doit donner son concours financier pour le développement du crédit populaire; — il doit favoriser, par des subventions, la formation de groupes régionaux, de banques populaires; — enfin, il y a lieu d'étudier plusieurs projets de loi sur les sociétés coopératives de crédit et de production.

Tel qu'il est, le rapport de M. Many constitue et restera un élément sérieux en faveur de l'organisation du crédit populaire, c'est-à-dire en faveur des ouvriers et des agriculteurs.

La classe laborieuse doit donc lui être reconnaissante de s'occuper aussi activement de ses intérêts, et elle ne peut que favoriser de toutes ses forces l'arrivée à la Chambre d'un homme dont le talent pourra, sur cette scène plus vaste, lui être d'une incontestable utilité.

Aussi sommes-nous certains que c'est à une forte majorité que, le 20 août, M. Many sera proclamé l'élu des travailleurs et le défenseur des intérêts populaires et démocratiques.

X.

* *

Nous publions la lettre suivante adressée à la *Dépêche*, de Toulouse:

Monsieur le directeur,

Vous avez publié dans un de vos derniers numéros un compte-rendu de la réunion publique électorale « contradictoire », qui a eu lieu à Souillac le 9 août.

Dans l'intérêt de la vérité, nous croyons devoir vous adresser une rectification.

Votre correspondant a « omis » de rappeler les paroles particulièrement élogieuses que M. de Verninac, sénateur républicain du Lot, a adressées à M. Many.

Notre honorable sénateur a confirmé d'une façon plus éclatante encore les paroles déjà prononcées par lui au congrès de Gourdon en 1889. Il a dit en propres termes: « Je ne mets ni n'ai jamais mis en doute la foi républicaine, pas plus que le talent incontesté de M. Many. »

Ajoutons que le succès de la réunion a été, de l'avis de tous, pour M. Many, et ce n'est certainement pas ce qui ressort de la narration de votre correspondant.

Nous espérons, monsieur le directeur, que vous voudrez bien, uniquement dans l'intérêt de la vérité, publier notre rectification, et vous prions de recevoir notre parfaite considération.

Les conseillers municipaux présents à la réunion:

J. Claret, 2^e adjoint; Entraygues, Darnal, Bourdoux, Jean Chastrusse, Antoine Léry, Pierre Mazet, Léon Cavarrot, Barlinge.

M. Rey à Montcuq

On écrit de Montcuq:

Samedi dernier, après une tournée dans les communes, où M. Rey a reçu le meilleur accueil, notre député prenait la parole dans une importante réunion publique.

Devant un auditoire nombreux, M. Rey rend compte de son mandat et expose son programme, large, pratique, fécond. Il rappelle, aux applau-

dissements frénétiques de l'assistance, les élections de 1889, les dangers courus, les progrès accomplis.

Avec son ordinaire talent d'exposition, d'un ton franchement sincère, il indique les utiles réformes qui s'imposent à notre démocratie rurale, à notre industrie agricole. « La vie et le progrès, ajoute-t-il, sont à ce prix. » (Applaudissements).

Abordant le problème de l'assistance publique, notre député indique les devoirs impérieux qui s'imposent à la fraternité démocratique, lui-même a été, ne l'oublions pas, l'inspirateur et l'éminent rapporteur de ce projet d'extension des bureaux de bienfaisance qui est aujourd'hui une chose acquise.

M. Rey rappelle également le dégrèvement de l'impôt foncier, que, grâce à son énergique persévérance, il a obtenu du Parlement. Ce n'est pas un mérite banal. Infatigable, il a fait encore voter la péréquation de la cote mobilière, ce qui a entraîné pour nos contribuables une appréciable diminution de charges.

La question de l'assurance agricole lui est une occasion de faire, avec éloquence et pénétration la psychologie des travailleurs des champs, si dignes d'intérêt et de sollicitude. M. Rey estime, avec raison, qu'il faut sauver l'individu par l'Etat, puissance souverainement bienfaisante quand il se met au service des faibles. Outre qu'il offre une sécurité absolue, l'Etat peut, seul et très heureusement, faire des conditions très avantageuses. « L'assurance agricole, c'est la plus précieuse garantie contre la dépopulation » (Bravos répétés).

Hardiment progressiste, notre député expose, avec lucidité et chaleur, l'urgence de la création d'un crédit agricole, qui est l'institution parallèle et complémentaire de l'assurance. Qui s'assure peut emprunter. On ne saurait se désintéresser de la concurrence étrangère, qui si gravement compromet la production nationale. « La Chambre, soucieuse de ces intérêts, a établi un droit sur les vins, qui varie de 16 à 32 fr., un droit sur les pruneaux de 12 fr. sur 100 kilos. » (Applaudissements.)

M. Rey examine la question des blés, si justement importante pour nos populations, établit que le droit a été de 5 fr., sauf le cas où, pour des raisons majeures, il a été réduit, ce qui a malheureusement permis aux accapareurs d'introduire des quantités de grains et de faire à nos produits une fâcheuse concurrence. M. Rey saura défendre avec vaillance et succès les intérêts agricoles.

Notre député se déclare disposé à étudier la question d'une caisse de retraites, qui s'appliquerait aux ouvriers des champs comme à ceux des villes. Dans un généreux élan d'éloquence, il recommande et appelle de ses vœux la réalisation du grandiose idéal, qui est la raison d'être et le but de la République, avant tout fraternelle. « Nous ne saurions nous dérober à notre devise et à notre mission. » (Applaudissements.)

La réunion, qui ne comprenait pas moins de plusieurs centaines de personnes, acclame, sans réserves, l'éloquent et sympathique M. Rey, à qui d'éclatants et légitimes succès, ici comme ailleurs, sont réservés.

Sur deux intéressantes questions de M. Lagard, notre député s'explique sur le rôle financier du Sénat, qui devrait être strictement réduit, et sur la question du chemin de fer de Moissac à Cahors, qui, étant classé, doit être déclaré d'utilité publique et enfin réalisé. (Applaudissements enthousiastes et vives acclamations.)

Un ordre du jour de félicitation et de confiance est voté à l'unanimité.

* *

Catus

La réunion publique de Catus a été un triomphe pour M. le docteur Rey.

PROFESSION DE FOI DE M. DELPON

Mes chers Electeurs,

En me présentant à vos suffrages, je viens vous demander de voter pour un **Républicain** qui, issu d'une famille républicaine, a servi honnêtement et loyalement le régime que la France s'est librement donné.

Si vous faites de moi votre élu, je travaillerai de toutes mes forces à faire de la République le régime incontesté et incontestable de notre pays, à la faire respecter de ceux-là mêmes qui la combattent aujourd'hui.

Adversaire déterminé de ceux qui veulent régner sur vous par la pression et la terreur, je m'attacherai à voter et à provoquer les lois ayant pour but d'établir la liberté et l'égalité de tous les citoyens.

Je demanderai principalement pendant la durée de la prochaine législature:

1^o La protection absolue de l'agriculture;
2^o La réduction du taux légal de l'intérêt à 4 p. 0/0, de manière à favoriser le crédit agricole et commercial;

3^o L'affranchissement des communes vis-à-vis du pouvoir central, autant que pourront le permettre les besoins des grands services publics et l'intérêt de la République;

4^o L'organisation des caisses de retraite pour les travailleurs des villes et des campagnes.

5^o La création d'une caisse d'amortissement permettant de diminuer la dette publique, cause principale des lourds impôts que nous subissons.

6^o La diminution et la suppression des sinécures trop nombreuses, qui grèvent le budget sans intérêt sérieux pour le contribuable, de façon à posséder moins de fonctionnaires, tout en leur assurant des appointements plus convenables;

7^o L'établissement de voies ferrées dans les chefs-lieux importants qui en sont privés, notamment à St-Céré;

8^o La suppression des octrois, et l'application immédiate de cette mesure à la ville de Figeac;

9^o La diminution de l'impôt foncier, déjà proposée aux Chambres.

Je voterai enfin toutes les mesures qui permettront de mieux égaliser les charges publiques entre les contribuables, en prenant pour base les revenus dont ils jouissent.

Si ces sentiments sont les vôtres, nous travaillerons et nous lutterons ensemble, suivant le mot de Gambetta, pour la patrie et pour la République!

Vive la République!

DELPON,
Conseiller général,
Candidat Républicain.

M. Lachière

M. Lachière, député de l'arrondissement de Gourdon, adresse aux électeurs la profession de foi suivante:

Chers concitoyens,

En 1889, vous m'avez élu député par plus de 11,000 suffrages.

Déjà en 1885, j'avais été votre candidat, désigné en tête de la liste républicaine par le congrès départemental.

Je n'ai donc pas à vous faire un long exposé de principes. Vous me connaissez et vous m'avez vu dans toutes les circonstances défendre les institutions démocratiques.

Depuis plus de vingt ans, je n'ai jamais marchandé ma peine, mon temps, ma fortune pour le triomphe de nos idées. Je suis républicain de vieille souche et non un de ces républicains de circonstance que voient éclore les périodes électorales.

Le mandat que vous m'avez confié, j'ai conscience de l'avoir bien rempli. Jugez mes actes.

Je vous avais promis de soutenir la République, je l'ai fait, évitant les crises ministérielles qui soulèvent l'agitation et jettent le désarroi dans la marche régulière des affaires du pays, auquel il faut la tranquillité.

Je vous avais promis de voter les lois en faveur des faibles et des déshérités. Je l'ai fait. — Vous verrez bientôt l'assistance médicale gratuite dans les campagnes recevoir son application.

J'ai voté aussi la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les ateliers, la loi sur le droit à l'indemnité pour les ouvriers victimes des accidents, la loi sur l'arbitrage entre ouvriers et patrons, la loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers.

Je vous avais promis la diminution des frais de justice, j'ai appuyé la proposition Brisson et l'extension de la compétence des juges de paix.

Je vous avais promis de soutenir et de défendre les intérêts de l'arrondissement de Gourdon, je m'y suis appliqué avec persévérance auprès des pouvoirs publics et nous avons obtenu notamment:

Un dégrèvement important sur l'impôt foncier dans notre arrondissement;

La suppression du péage des ponts;

L'inscription au budget d'une somme de 200,000 fr. pour la continuation du chemin de fer de Carsac à Gourdon, dont les travaux vont être exécutés;

L'amélioration des barrages de la Dordogne; Enfin, sur mes instances, de nombreuses subventions ont été accordées aux communes.

J'ai voté la réduction des tarifs de transport sur les chemins de fer, toutes les propositions qui ont été faites pour la suppression de l'impôt foncier, des portes et fenêtres, des octrois, la modification de la cote mobilière et personnelle, la réforme des prestations, etc.

Vivant au milieu des cultivateurs, je connais toutes les souffrances et tous les besoins de l'agriculture. Il faut la protéger contre la concurrence étrangère, lui procurer à bon marché le crédit nécessaire à son développement, créer des caisses de retraite pour les ouvriers des champs. Il faut aussi que celui qui travaille la terre soit garanti contre les fléaux qui détruisent en quelques instants le fruit de son labeur.

Pour atteindre ce résultat, mon beau-frère, le docteur Rey et moi nous avons déposé sur le bureau de la Chambre un projet d'assurance mutuelle agricole avec le concours et l'assistance de l'Etat. Ce projet j'en poursuivrai la réalisation si je suis votre élu.

Républicain progressiste, je veux toutes les réformes qu'attend la démocratie.

La République n'est pas restée stationnaire. Elle a reconstitué notre armée, assuré la défense

de nos frontières, rétabli notre crédit national consacré le service militaire pour tous, neutralisé l'école et conquis, par sa sagesse, l'alliance d'un grand peuple, gage de paix dans l'avenir.

Elle peut aujourd'hui, forte et respectée, marcher hardiment et pacifiquement vers de nouvelles conquêtes sociales.

Electeurs,

Vous ne choisirez pas pour vous représenter un nouveau venu, mais vous conserverez votre confiance à celui qui, depuis de si longues années, s'est dévoué à vos intérêts et au bien du pays.

Vive la République

ALBERT LACHIEZE,
Docteur en droit, Conseiller général,
Député sortant.

UN PROGRAMME A RETENIR

M. H. de Valon publie dans les journaux la lettre suivante:

Cahors, 14 Août 1893.

Monsieur le Rédacteur en chef,

On prétend que l'insuccès probable de M. Arthur de Valon m'a engagé à combattre sa candidature. Vous me permettez de rectifier cette assertion: Il m'importe fort peu que tel ou tel candidat soit élu, au point de vue de mes intérêts privés. Je suis trop fier de ma liberté et trop jaloux de mon indépendance pour demander une fonction quelconque au gouvernement.

Je donnerai certainement mon suffrage à l'honorable docteur Rey, bien qu'il appartienne encore à cette catégorie de bourgeois timorés et ennemis de la marche en avant.

Je ne vois, en effet, aucune des réformes que je désire dans sa profession de foi.

Mon programme de réformes serait le suivant:

1^o Suppression de l'impôt foncier remplacé par une taxe sur les obligations hypothécaires et les valeurs mobilières.

2^o Suppression à courte échéance du grand-livre de la dette publique par la transformation des rentes perpétuelles en rentes viagères.

3^o Abolition du droit de tester.

4^o Limitation au quatrième degré des droits successoraux.

5^o Gratuité absolue de la justice.

M. le docteur Rey ne signera jamais ce programme, et cependant je voterai pour lui le 20 août, parce qu'il est le seul candidat républicain et que je lui sais gré d'avoir obtenu par ses laborieux efforts une plus égale répartition des impôts directs.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef d'insérer cette rectification dans votre prochain numéro et de croire aussi que je ne suis l'ennemi de personne.

Veillez agréer l'assurance de mes meilleures salutations.

Henri de VALON,
Avocat à Cahors,
Conseiller Municipal de Catus.

Réunion publique à Cahors

Une réunion publique, organisée par les socialistes, a eu lieu samedi soir au théâtre. Huit cents personnes environ y assistaient.

Après la formation du bureau, M. Dupas donne lecture d'une lettre d'excuse de M. Talou, que les nécessités de la campagne électorale éloignent jusqu'à samedi de Cahors. Le député de la première circonscription fait connaître qu'il sera heureux de venir développer son programme et rendre compte de son mandat samedi prochain.

Il est encore donné connaissance d'une lettre de M. Munin-Bourdin, candidat à la députation, qui prétend de ses fatigues et qui promet de se rendre à la réunion organisée par M. Talou.

La parole est donnée au citoyen Jean Bessières, candidat socialiste. Rien à retenir de tous les lieux-communs débités sans art, dans un langage trivial et ennuyeux, par ce fabricant de liqueurs hygiéniques. C'est le cas de dire ou jamais: « Faites des perquises M. Bessières! »

Aucun incident sérieux n'est survenu pendant cette soirée.

Administration pénitentiaire

M. Jacques Schubler, gardien-chef à la maison de correction de Dijon, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la prison de Cahors, par permutation avec M. Ravel-Chapuis.

Chemin de fer d'Orléans

M. Lambouf, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Cahors, a été élevé de la 4^e à la 3^e classe de son grade.

Les permissions

Les commandants de corps d'armée sont autorisés à modifier la distribution des permissions de courte durée aux hommes de troupes, qui donne lieu à d'assez nombreuses irrégularités par défaut d'unification. A l'avenir, la tolérance de passer vingt-quatre heures dans leurs foyers ne sera accordée qu'au dixième des hommes de chaque compagnie. Cette mesure ne constituera plus un droit, mais une faveur, et ne sera applicable à chaque militai-

re que tous les trimestres environ.
D'autre part, des instructions rigoureuses ont été envoyées à la gendarmerie afin d'empêcher toute absence momentanée du rayon de garnison sans autorisation du commandant de place ou d'arme.

COURSES DE GRAMAT

Le dimanche 27 août 1893 à 2 h. 1/2
Prix des éleveurs

Epreuve obligatoire des pouliches de 3 ans, primées au concours de Gramat du 27 avril dernier.
2,100 fr., dont 1,600 fr. offerts par l'Etat et 500 fr. — 2^e prix, 400 fr. — 3^e prix, 300 fr. — 4^e prix, 200 fr. — 5^e prix, 150 fr. — 6^e prix, 150 fr. — 7^e prix, 100 fr. — 8^e prix, 100 fr. — 9^e prix, 100 fr. — 10^e prix, 100 fr.
Poids unique 55 kilos. — Distance 2,000 mèt. La tenue des courses est obligatoire.

Prix de l'Alzou
(course de haies)

1,000 fr. offerts par le conseil général pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Entrée 50 fr. — Au second 200 fr. sur le prix ; le troisième doublera son entrée. — Poids, 3 ans, 60 kilogr., 4 ans, 68 kil., 5 ans et au-dessus, 71 kil. — Distance, 2,600 mètres environ.
Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemet, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Prix de la Patrie
(au trot monté)

700 fr., dont 300 fr. offerts par l'Etat, 200 fr. par la ville de Gramat et 200 fr. par la Compagnie d'Orléans, pour tous chevaux nés et élevés dans la circonscription du 4^e arrondissement de haras et de celles des dépôts d'étalons de Pompadour, d'Aurillac et de Rodez, et n'ayant pas gagné au moment de la course, 4,000 fr. en un ou plusieurs prix. — Entrée 20 fr. — 500 fr. au premier, 200 fr. au second, 100 fr. sur les entrées au troisième. — Poids 70 kilogr. — Distance, 3,000 mètres environ.
Engagements jusqu'au mercredi 23 août, avant 7 heures du soir, chez M. Paybarel, trésorier de la société, à Gramat (Lot).

Prix des Causses du Lot

1,200 fr. offerts par la société d'encouragement à l'élevage du cheval des Causses du Lot, pour chevaux de 3 et 4 ans de pur-sang arabe ou comptant au moins 25/0 de sang arabe et n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 8,000 fr. en un ou plusieurs prix. — Entrée 50 fr. — Au second 200 fr. sur le prix, le troisième doublera son entrée. — Poids, 3 ans, 56 kil., 4 ans, 65 kil. — Distance, 2,500 mètres.
Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Madelaine, 1 bis, rue Scribe à Paris.

Prix de la Société des Steeple-chasses de France
Steeple-chasses — 5^e série

2,600 fr. offerts par la société des Steeple-chasses de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr., en un ou plusieurs steeple-chasses, ni deux prix de 5^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée, 100 fr., forfait, 50 fr. — Au second, 60 fr. sur le prix, le troisième doublera son entrée. Tout cheval ayant gagné un prix de 5^e série,

portera 5 kilogr. de surcharge. — Distance, 3,000 mètres environ.
Engagements jusqu'au mardi 22 août, avant midi, chez M. Guillemet, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Vols

Samedi dernier, jour de marché-foire à Cahors, la nommée Gabens, Del., âgée de 17 ans, née à Saint-Rémy, commune de Libatide-Mornhac, a volé une paire de souliers à l'étalage du sieur Mériquet, place du marché.

S'enfuyant avec le produit du vol, elle a été arrêtée dans la rue de l'Université par le marchand volé et l'agent de police Bri, qui l'ont conduite au bureau de police.

Fouillée, on a constaté qu'elle avait sur elle un co-set, un foulard, une pièce d'étoffe de 13 mètres 50, une paire de bas et 1 mètre 50 d'indienne.

Interrogée sur la provenance de ces objets, elle a déclaré qu'ils lui avaient été confiés par la femme Delon, sa voisine.

Cette déclaration a été reconnue fautive et a fait entrer la coupable dans la voie des aveux. Elle a reconnu avoir volé ces objets à divers étalages établis sur la place du Marché.

En conséquence, cette précoce voleuse a été mise à la disposition de M. le procureur de la République qui l'a fait immédiatement écrouer à la maison d'arrêt.

Violent incendie à Souillac

La minoterie de Souillac, dite minoterie du Pont, sous la raison sociale Malvy fils et Cie, a été, vers trois heures du soir la proie des flammes.

Les pompes de la ville, du magasin des tabacs et de la gare, quoique habilement dirigées, ont été impuissantes pour arrêter les progrès du feu.

Dans cet établissement, se trouvait le bureau de la banque L. Nuville et Lacroix.

Les portefeuilles, livres, numéros, tout ce qui se rattache à la comptabilité, a été sauvé.

Il y a eu plusieurs victimes du devoir : un pompier a été tué, deux autres ont été grièvement blessés.

Si le vent avait soufflé, la ville entière aurait pu être détruite.

Les causes de l'incendie ne sont que présumées elles peuvent provenir d'étincelles venant de la machine à vapeur que l'on employait, l'eau ne suffisant pas.

Régace

Mercredi, vers cinq heures du soir, une explosion terrible a mis en émoi le quartier de la place Caviolle.

Mathilde Mage, âgée de 32 ans, servante de M. Richard-Dayne, propriétaire du café de l'Eden, commit l'imprudence de verser du pétrole dans le fourneau du laboratoire, sans se rendre compte si le feu était entièrement éteint. A peine avait-elle arrosé le charbon qu'une explosion semblable à un coup de canon se produisit. Le bidon renfermant le liquide avait éclaté et la malheureuse fille fut, en une seconde, enveloppée de flammes, qui s'élevaient à deux mètres au-dessus de sa tête. Elle traversa en courant la salle du café. Les consommateurs effrayés, tant par l'explosion qu'ils ne pouvaient pas s'expliquer que par le corps de la servante tout en feu, firent sortir cette dernière sur la place Caviolle et avec des couvertures et de la terre finirent par éteindre ses vêtements. Cette malheureuse poussait des cris déchirants.

Sur les lieux se trouvait un docteur qui a prodigué sur-le-champ les premiers soins à la victime.

M. Bon, commis greffier, a eu les deux mains brûlées pour protéger le visage de la jeune fille.

Nous venons d'apprendre que cette malheureuse fille vient de succomber en proie à d'horribles souffrances.

Dernières nouvelles

Attentat contre M Lockroy

M. Lockroy, député de la Seine, se trouvait dimanche, dans l'escalier de son comité, 93, rue de Charonne, lors qu'il fut abordé par un individu qui sollicita de lui 40 fr.

M. Lockroy, qui ne connaissait pas le quémendeur, a refusé naturellement la somme demandée.

Le cocher Moore, qui assistait à cet entretien, s'avança alors, furieux, vers M. Lockroy et, braquant sur lui son revolver, lui en tira un coup à bout portant. La balle, heureusement, ne pénétra pas, mais elle forma au-dessous du sein gauche une forte contusion.

Sous la violence du choc, M. Lockroy défaillit ; on se précipita à son secours, et pendant qu'on arrêtait l'auteur de l'attentat, on lui donna les soins nécessaires.

Quelques instants après, une voiture des Ambulances urbaines reconduisit M. Lockroy à son domicile.

Sa blessure offre une grande analogie avec celle que reçut M. Jules Ferry, dans l'antichambre du Palais-Bourbon.

Quant au cocher Moore, c'est un excentrique qui se rendait à toutes les réunions socialistes et à tous les enterrements ou cérémonies commémoratives pour y débiter des vers de sa façon.

Il a été conduit chez M. Leygonie, commissaire de police, qui a procédé à un premier interrogatoire.

L'état de M. Lockroy, à m'nu't, était très satisfaisant.

Il résulte du bulletin du docteur Ménard que la balle s'est appliquée au niveau de la sixième côte, n'a pas pénétré dans les tissus, mais a déterminé au centre une large ecchymose et une plaie peu profonde.

Le pronostic est favorable, mais un repos absolu est nécessaire pendant huit jours au moins.

Le cocher Moore a été écroué au dépôt. Il persiste à ne témoigner aucun repentir et il affirme que M. Lockroy a mal agi avec lui en refusant de l'aider à éditer ses poésies.

La croyance est que le cocher Moore est fou et qu'il devra être interné à Sainte-Anne.

La santé de M. Lockroy

L'état de M. Lockroy ne s'améliorant pas, une consultation du docteur Germain Sée doit avoir lieu ce matin.

M. Dupuy

Le ministre de l'intérieur est rentré ce matin à Paris, revenant de Vichy.

Le commandant du 17^e corps

On assure que le maintien du général Warnet, commandant le 17^e corps, en activité, sans limite d'âge, est décidé.
Le décret paraîtrait à l'Officiel le 25 courant.

Si vous êtes atteint d'anémie et que l'appétit vous manque, essayez les Pilules Suisses.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

BULLETIN FINANCIER

Aux caisses d'épargne, les excédents de dépôts sur les retraits augmentent. Du 1^{er} au 10 courant, cet excédent a atteint la somme de 1.767.591. Cela prouve que la confiance du public revient aussi sincèrement qu'autrefois.

A Londres, malgré les soucis que la situation toujours menaçante des marchés américains cause au Stock-Exchange, le taux de l'argent est en quelque sorte modéré beaucoup qu'on ne l'avait espéré après les énormes prélèvements d'or faits sur la place de Londres.

Cette constatation produit une bonne impression sur notre marché.

Le 3 0/0 perpétuel, par suite d'achats importants faits pour le compte des portefeuilles, débute aujourd'hui à 99.10 pour remonter à 99.15. Au comptant il s'inscrit 99.15 également.

L'amortissable inactif reste aux environs de 98.70. Le 4 1/2 varie peu. Il est à 104.30 à terme, et 104.10 au comptant. Les fonds étrangers sont inégalement traités. Les Consolidés anglais cotent 98 1/8. Le Rouble est à 213 1/2 à Berlin.

L'Orient fait ici 67.50 et 65. L'Italien faiblit à 86.20. Les valeurs de crédit sont sans variations mais sont bien tenues. Seule la Banque de France progresse à 4190.

LA RENTE VIAGÈRE DE PARIS

Société anonyme. Capital: 10 Millions. — Siège Social dans les Immeubles de la C^e, Rue Auber, 15 et 17
Achète en viager tous Immeubles. — Rentes Viagères sur Capitaux. — Notice franco
RENTE VIAGÈRE ANNUELLE par SEMESTRE sur 1,000 fr.

AGE DU RENTIER	60 ans.	65 ans.	70 ans.	75 ans.	80 ans.
LA RENTE VIAGÈRE DE PARIS.	fr. 94.50	108.60	127.50	142.40	159. »
Autres Compagnies françaises.....	90.20	103.50	121.50	135.70	151.60

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

VIII

UN DÉBUT DANS LA VIE

La jeune fille avait trop de pénétration pour ne pas comprendre qu'elle était là dans un milieu hétéroclite. Le salon était somptueusement meublé, mais avec un mauvais goût rare. On eût dit que le maître de la maison avait pris à tâche d'entasser les vulgarités avec les inconvenances. Les étoffes étaient riches, mais d'un ton criard ; les meubles plutôt cossus qu'élégants. On avait démesurément abusé des couronnes comtales. On en avait mis partout, sur les panneaux, sur les chaises, sur les fauteuils, sur les parquets, sur les cousins, sur les tabourets, sur le plafond, au milieu des vitres des fenêtres, voire même sur les boutons de porte.

Était-ce donc une fausse noblesse, aussi fausse que son faux luxe que celle de M. le comte de Loignac.

Une cloche sonna le premier coup du dîner. Au même instant, une petite fille de quatre ans, qu'une bonne tenait par la main, entra dans le

salon.

Gertrude resta stupéfaite. Quoi ? elle devait être l'institutrice d'une enfant de quatre ans ? Elle réfléchit cependant que peut-être les parents voulaient qu'elle se chargeât de l'éducation depuis le commencement jusqu'à la fin.

Alors elle examina « son élève. » C'était une petite créature à l'air boudeur et désagréable, habillée, de plus, de la façon la plus ridicule du monde. Imaginez-vous une grande poupée humaine, à laquelle on ferait porter, réduite à sa taille, une robe de femme à la dernière mode.

Il était impossible de rien voir de plus comique et à la fois plus triste que ce travestissement pénible de l'enfance ?

— C'est vous qui êtes la demoiselle ? dit Mlle Cunégonde.

Gertrude n'eût pas le temps de répondre. On passait dans la salle à manger, aussi richement meublée que le salon, mais dans la même façon vulgaire.

Pendant le dîner, Gertrude s'aperçut de nouveau que Mme de Loignac comptait bien pour peu de chose dans la maison. Au contraire, tous les respects, toutes les attentions des domestiques se partageaient entre M. Dumesnil et Mlle Cunégonde, espèce de reine huchée sur une haute chaise, avec une serviette autour du cou.

Derrière Mlle Cunégonde, se tenait respectueusement la bonne, empressée à prévenir les moindres désirs de l'enfant.

Pendant tout le temps du repas, Mme de Loignac ne prononça pas quatre paroles. Elle regardait vaguement devant elle, d'un œil doux et tris-

te, mangeant peu. Quant à sa fille, il semblait que cette pauvre femme hésitât à la caresser, et, de son côté, l'enfant n'avait point pour sa mère ces petites câlineries, ce babillage charmant qui sont des joies matérielles.

Plus le temps marchait, plus Gertrude comprenait qu'il y avait quelque chose dans cette maison qu'elle ignorait encore. Elle se sentait fort embarrassée, Mme de Loignac ne disait rien, M. Dumesnil étant de même absolument silencieux, et Mlle Cunégonde absorbant tout, racontant ses petites histoires inutiles ou ennuyeuses.

Quand le dîner fut achevé, on passa au salon, et la même scène recommença, avec cette différence que M. Dumesnil donna l'ordre de disposer au milieu du salon, une petite table sur laquelle le domestique apporta plusieurs flacons de liqueurs.

Au même instant, Gertrude entendit une voiture rouler dans la cour du château, et M. Dumesnil se précipita en disant :

— Voilà M. le comte.

Ces quatre mots mirent la maison en révolution. Ce fut à qui se précipiterait, seule, Mme de Loignac resta immobile. Si le salon, faiblement éclairé, avait permis à Gertrude de tout distinguer elle eût vu que la jeune femme se détournait un peu pour pleurer.

De gros pas, pesants et forts, « des pas autoritaires » retentirent sur l'escalier, dans le vestibule et enfin à l'entrée du salon. C'était M. le comte de Loignac, propriétaire du château de Marfat. Il avait son chapeau sur la tête, et un costume assez élégant de gentilhomme campagnard.

Sans dire une seule parole à sa femme, qu'il considérait sans doute un peu moins que son chien favori, il alla à sa fille et l'embrassa. Cunégonde se mit à rire et couvrit son père de baisers.

— Dumesnil ! Dumesnil ! cria-t-il. L'intendant s'élança.

Il l'emmena dans un coin et lui dit tout bas :

— La petite est arrivée.

— Oui, Monsieur le comte.

— Où est-elle donc. Je ne l'ai pas vue.

Encore vos manières ridicules, continua-t-il brusquement et à haute voix en s'adressant à sa femme. On n'y voit jamais clair ici.

Mme de Loignac se leva silencieusement et sortit du salon pour faire exécuter les ordres de son mari qui poursuivait déjà sa conversation à voix basse avec Dumesnil.

— Tu es sûr de ne pas t'être trompé. C'est bien celle que j'ai vue à Barcelone le jour de ce mariage et qui m'a plu. Comment as-tu fait.

— C'est bien elle, allez. J'ai trouvé le moyen de faire ce voyage à ses côtés jusqu'à Bordeaux, là, j'ai appris qu'elle était institutrice, et comme vous m'avez ordonné de la faire venir ici, je n'ai pas trouvé de meilleur moyen que de l'engager en cette qualité chez vous.

— Bien. Je suis content. Tonnerre ! je ne serai donc pas obéi aujourd'hui ? Ah ! voilà des lumières. Faites-la approcher... Elle est réellement jolie, n'est-ce pas.

— Vous allez la voir.

(A suivre).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-Archambault), Laqueuille (La Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

Revue Universelle (INVENTIONS NOUVELLES). — Administration : 4, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — Sommaire du 5 août 1893. — Edition A (Les Inventions nouvelles). — La roue géante de l'Exposition de Chicago (A Brun). — Causerie vétérinaire : La diphtérie chez les oiseaux (René Benoist). — Tribune des Inventeurs : Appareils à nettoyer les rails des tramways. — Appareil pour l'échange des dépêches et les gares. — Epuration des eaux d'égout. — Nouveaux appareils de chauffage et de condensation. — Lampe indicatrice du grison. — Nouvelle turbine à vapeur. — Tour du Monde. — Economie domestique : Nouvelle burette de table. — Divers : Inventions communiquées. — Nouvelle muselière. — Photographie : Photo-Album. — Photographie sur marbre. — Conservation du papier sensible. — Vélo-pédie : Protecteur pour pneumatique. — Jouets : Siphon-moteur. — Zanzibar russe. — Serpents à surprises. — Catalogue-Causerie.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 10 fr. Numéro spécimen : 25 centimes.



VIN FERRUGINEUX, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et toutes Pharmacies.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	6 40	6 20	5 7	midi 32.	—
	départ. 6 50	6 40	5 14	1 10	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	7 48	7 27	5 55	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 12	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	7 54	5 31	8 45
MONTAUBAN.....	11 37	9 58	8 20	6 11	9 28
	départ. 11 h. 49 midi 2	10 23	8 26	6 25	—
TOULOUSE.....	11 h. 32 ^m	11 10s.	9 14 ^m	7 55 ^m	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^m	—	5 ^h 50 ^m	—	9 ^h 25	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	3 14	—	7 10	—	10 40	7 15
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33	9 14
CAHORS.....	4 32	6 6	8 46	—	midi 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 42	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	—	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	5 47	8 25	10 6	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 9	8 9	—	11 25
BRIVE.....	6 32	9 37	10 53	9 17 ^m	—	midi 27
	départ. 7 »	—	11 3	—	—	midi 55
PARIS.....	4 37 ^m	—	10 21 ^m	—	—	11 38 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 13
Mercuès.....	7 54	1 47	6 27
Arrêt Douelle	6 58	»	6 34
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX. — S.	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 36 ^m	4 37	10 21 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 10 ^m	7 ^h 38 ^m
BORDEAUX. — D.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 53	3 47	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 59	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 18	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	1 20	5 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 5	1 45	5 40
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadeleine.....	9 40	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11 10	5 23
Lamadeleine.....	7 59	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 0	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en tous genres Encadrement **Henri SÉGUY** Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par correspondance.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n^o 7

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Arnot frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures sur papier de luxe des plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.
L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Neissonier, mesurée 49 X 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

Le propriétaire-gérant : LAYTOUT.